

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2016

---

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 3803)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL71

présenté par  
M. Warsmann, rapporteur

-----

### ARTICLE 17

Supprimer l'alinéa 3.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Retour à la rédaction de l'Assemblée nationale et de la commission des Lois du Sénat.

L'Assemblée nationale avait supprimé cette disposition de la proposition de loi initiale à l'initiative du Gouvernement, considérant que « la complexité, la technicité et diversité des domaines dans lesquels ces autorités interviennent nécessitent de pouvoir recruter les profils appropriés qu'une échelle de rémunération pourrait difficilement traduire ».